



CONSTRUIRE
POUR DEMAIN

DURABLEMENT

Agir pour le climat: **LA SOBRIÉTÉ CARBONE**



Agir ensemble **POUR LE CLIMAT**

La lutte contre le réchauffement climatique exige une réduction massive de nos émissions de carbone. La France, dans un cadre européen, a mis en place une stratégie nationale bas carbone visant la neutralité carbone d'ici 2050.

Dès l'horizon 2030, l'objectif est de réduire d'au moins 50 % les émissions par rapport aux niveaux de 1990.

Tous les secteurs, et notamment celui du bâtiment, doivent contribuer à cet objectif en s'inscrivant dans une **démarche active de décarbonation de leurs activités.**

COFFIM élabore une véritable **FEUILLE DE ROUTE ÉCOLOGIQUE**

COFFIM a entrepris de concilier de manière responsable le **développement de l'offre de logements, impératif social, avec la réduction des émissions de carbone liées à son activité.**

Au-delà du simple respect des exigences de la nouvelle réglementation environnementale en matière de construction neuve (RE2020), cela se traduit par une attention particulière portée aux sources d'énergie utilisées, ainsi qu'aux procédés et matériaux de construction employés.

COFFIM entend ainsi **contribuer concrètement et activement à la nécessaire transition écologique** du secteur immobilier.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS CARBONE: nos engagements concrets

Dès le 1^{er} janvier 2023, nous visons qu'**aucune nouvelle opération développée par COFFIM n'utilise le gaz comme source d'énergie**, compte tenu de son empreinte carbone.

COFFIM se fixe également comme objectif de **doubler, en l'espace de trois ans, la part de matériaux biosourcés** tels que le bois, le béton de chanvre et d'autres, utilisés dans ses opérations. Cette démarche vise à favoriser des matériaux durables et respectueux de l'environnement.

Enfin, nous avons choisi d'adhérer au programme « Booster du Réemploi ». Cette initiative **favorise le recours aux matériaux issus du réemploi** dans nos opérations, participant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone de nos activités.



NOS OBJECTIFS!

2X

**PLUS DE MATÉRIAUX
BIOSOURCÉS**
dans nos opérations
en 3 ans

0

NOUVELLE OPÉRATION
alimentée au gaz
dès le 01/01/2023⁽¹⁾

(1). Pour les permis de construire déposés à compter du 1^{er} janvier 2023



Préserver la nature: **ŒUVRER POUR LA BIODIVERSITÉ**

Les défis de l'immobilier face à **L'ENJEU DE PRÉSERVATION DES SOLS**

La pression exercée par les activités humaines sur la biodiversité, et la disparition de nombreuses espèces animales et végétales, sont à la fois des réalités déjà concrètes et des préoccupations toujours plus croissantes. Dans ce contexte, la législation impose des objectifs ambitieux pour **réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.**

D'ici 2030, il est prévu de diviser par deux cette consommation à l'échelle nationale, et à terme, de **viser le « zéro artificialisation nette » des sols d'ici 2050.**

Le secteur immobilier doit adapter ses modes opératoires afin de **préserver les espaces naturels et limiter l'impact de son développement sur l'environnement.**

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE NATUREL: nos engagements concrets

80 % de nos programmes sont aujourd'hui menés sur des terrains déjà artificialisés, et nous fixons l'objectif de **dépasser les 90% d'ici 2030.** En favorisant la construction sur des sites déjà urbanisés, nous limitons l'impact environnemental des besoins en nouveaux logements.

De plus, nous nous attachons à **préserver la biodiversité sur chaque projet.**

Pour cela, nous nous engageons à **faire appel à un écologue sur tous les projets réalisés** sur des terrains non artificialisés ou comprenant une superficie d'espaces verts d'au moins 500 m². Cette collaboration nous permet d'assurer une approche respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux écologiques spécifiques de chaque site. Chez COFFIM, nous nous efforçons de **concilier développement immobilier et respect de l'environnement**, en veillant à la durabilité de nos projets et à la préservation des écosystèmes naturels.

COFFIM favorise l'existant **ET S'ENTOURE D'EXPERTS**

L'ADN de COFFIM est, d'ores et déjà, **d'intervenir très majoritairement sur des terrains déjà imperméabilisés ou construits.** En effet, depuis plus de 30 ans, nous opérons dans des zones urbaines métropolitaines denses, où nous réalisons en particulier de nombreuses opérations de rénovation ou reconstruction de bâtiments existants. Ainsi, l'impact de nos activités en termes d'artificialisation des sols et de consommation d'espaces naturels est déjà limité.

Néanmoins, à notre échelle, nous faisons nôtres les objectifs nationaux et **visons une réduction de moitié de cet impact à l'horizon 2030**, tout en veillant à accompagner cet objectif quantitatif d'une expertise en matière de qualité écologique de nos opérations.

NOS OBJECTIFS!

90%

DE PROGRAMMES RÉALISÉS
sur des fonciers déjà artificialisés
d'ici 2030

FAIRE INTERVENIR UN ÉCOLOGUE

**POUR FAVORISER
LA BIODIVERSITÉ
SUR NOS PROJETS**

Soutenir l'économie **LOCALE**



L'importance décisive des TPE et PME **DANS LES TERRITOIRES**

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel en tant que moteurs de création d'emplois et de développement social pour **assurer la vitalité des territoires et favoriser la création d'emplois locaux et durables.**

COFFIM soutient **LE DYNAMISME TERRITORIAL**

COFFIM accorde une grande importance à sa **politique d'achat**, en veillant à ce qu'elle profite au maximum aux petites et moyennes entreprises et en contribuant ainsi à **renforcer le tissu économique des territoires où nous opérons.**

CULTIVER LES PARTENARIATS LOCAUX: nos engagements concrets

Nous visons de conclure plus de 85% de nos marchés annuels avec des TPE/PME, et ce afin de **stimuler le dynamisme économique des territoires, de favoriser la création d'emplois locaux et d'encourager un développement économique durable.**

**NOTRE
OBJECTIF!**

**PLUS DE
85%**

**DES MARCHÉS ANNUELS CONCLUS
AVEC DES TPE/PME**

Allier immobilier **ET MOBILITÉ DURABLE**

Vers une mobilité **DÉCARBONÉE**

Les enjeux climatique et énergétique engendrent une révolution des mobilités, soutenue par de nouvelles réglementations ambitieuses. L'Union Européenne a décidé la **fin de la vente de voitures thermiques en 2035**, engageant ainsi une conversion massive du parc automobile vers des modèles moins polluants, en premier lieu la **voiture électrique appelée à se généraliser.** En matière de mobilités douces, le **Plan Vélo 2023-2027 de la France porte l'ambition de faire du vélo une alternative attractive à la voiture individuelle.**

COFFIM accompagne et anticipe le mouvement **VERS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE ET DURABLE**

LA VOITURE ÉLECTRIQUE

Depuis 2021, la loi impose le pré-équipement de toutes les places de stationnement des programmes neufs pour la recharge électrique, marquant ainsi une étape importante vers l'accès de tous à la mobilité électrique. **COFFIM veut aller au-delà des exigences légales en proposant à tous les acquéreurs qui le souhaitent la recharge électrique disponible dès leur emménagement dans le logement⁽²⁾.**

LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Pour promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, nous voulons **encourager les solutions de mobilité douce et durable**, notamment pour les opérations éloignées des transports en commun.

(2). Nous nous appliquons également cette exigence en interne, en renouvelant intégralement notre parc de véhicules avec des véhicules électriques.



PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE: nos engagements concrets

Nous visons que **100 % de nos programmes livrés** à compter du 1^{er} janvier 2024 soient prêts pour la **recharge électrique dès l'emménagement** de nos acquéreurs. Par ailleurs, nous nous engageons à mettre en place une **solution de mobilité durable pour tous nos programmes situés à plus de 1,5 km** d'un transport en commun : services de covoiturage ou d'auto-partage, vélos électriques offerts à nos acquéreurs, etc...

**NOTRE
OBJECTIF!**

100%

**DE NOS PROGRAMMES LIVRÉS
à compter du 1^{er} janvier 2024
PRÊTS POUR LA RECHARGE
ÉLECTRIQUE DÈS L'EMMÉNAGEMENT**

TRANSMETTRE
INNOVER
SE RÉINVENTER
AGIR
S'ADAPTER

Depuis plus de 30 ans, nous pratiquons ce que nous appelons un **“immobilier pluriel”**. Qu’il s’agisse de logements, résidences gérées et coliving, bureaux, hôtels ou asset management, nous apportons une réponse adaptée aux besoins et aux nouveaux usages de la ville et de ses acteurs.

C’est pourquoi nous veillons à ce que chacun de nos projets s’inscrive dans une démarche à la fois durable, qualitative, innovante et servicielle, privilégiant ainsi le mieux-vivre dès aujourd’hui et pour demain.



Découvrez nos résidences sur
coffim.fr

Partagez nos valeurs sur
groupe.coffim.fr

COFFIM
Construire pour demain

COFFIM SAS au capital de 3168 000 €. RCS PARIS B 353 575 053. Siège social: 15, avenue d'Eylau 75016 PARIS. illustrateur: Shutterstock. Illustrations non contractuelles. OSWALDORB - 07/2023.